CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E60805** **VALABLE JUSQU'AU** **04/07/2027**

ÉDITÉ LE 08/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 402637656

Siret : 402 637 656 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3037701

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 000004590039504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 000004590039504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : MILLE PEINTURE

4 RUE DU MARECHAL LEFEBVRE
62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 83 39 22 **Fax :**

Portable : 0677031335

Responsabilité légale :
MILLE BENOIT GÉRANT

Site Internet : http://www.millepeinture.fr

E-mail : contact@millepeinture.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 659 404 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	15	26/03/2025
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	5	26/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/06/2026 14:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.